



Validité d'une facture réclamée trois ans après

Par Visiteur

Je souhaite passer mon permis de conduire. Il me faut pour cela récupérer mon dossier dans mon ancienne auto-école, de laquelle je n'ai plus de nouvelle depuis 3 ans, ayant déménagé.

Leur téléphonant pour savoir s'ils peuvent me renvoyer le dossier, ils m'apprennent que je n'ai pas réglé tous les frais à l'époque et que je leur dois de l'argent.

Personnellement, je n'en sais absolument rien, mais cela me paraît bizarre qu'ils m'aient fait prendre sans payer une leçon.

Sachant qu'ils ne m'ont jamais contacté pour me réclamer quoi que ce soit, dois-je payer cette somme, sachant que je n'ai aucune preuve de paiement de ma part, non plus qu'eux n'en ont de mon non paiement (liquide) qui reste à leur seule appréciation ?

Edit 1 :

J'avais payé 500euros de base, et il apparaît que j'ai dépassé ce forfait. Depuis le temps, je n'ai plus le dossier.

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Est ce qu'un récépissé de votre paiement vous avait été remis?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je suis désolée d'avoir cloturée votre question n'ayant pas vu que vous aviez ajouté un complément à votre première question.

Je réitère ma question, avez vous un récépissé de votre paiement.

Cordialement

Par Visiteur

Non, il avait été fait par chèque donc j'ai une trace du chèque par ma banque, mais pas du détail de l'auto-école.

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Il serait nécessaire de demander à l'auto école le justificatif de la dette afin de vous assurez de son montant. Si effectivement vous leur devez de l'argent vous êtes dans l'obligation de régler cette somme.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de votre réponse.

Par Visiteur

Merci à vous d'avoir fait appel à nous.
Au plaisir de vous revoir prochainement sur notre site.
Bon courage pour vos démarches.

Bien cordialement